



**COMMUNAUTE DE COMMUNES - « ENTR'ALLIER BESBRE ET
LOIRE »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2020

DELIBERATIONS DU 15 JUILLET 2020

N°	Domaine	Objet	Accusé réception en Préfecture	N° Pages
025	INSTITUTION	Election du Président	21/07/2020	1
026		Fixation du nombre de vice-présidents	21/07/2020	3
027		Election du 1 ^{er} vice-président	21/07/2020	5
028		Election du 2 ^{ème} vice-président	21/07/2020	7
029		Election du 3 ^{ème} vice-président	21/07/2020	9
030		Election du 4 ^{ème} vice-président	21/07/2020	11
031		Election du 5 ^{ème} vice-président	21/07/2020	13
032		Election du 6 ^{ème} vice-président	21/07/2020	15
033		Election du 7 ^{ème} vice-président	21/07/2020	17
034		Election du 8 ^{ème} vice-président	21/07/2020	19
035		Election du 9 ^{ème} vice-président	21/07/2020	21
036		Fixation du nombre d'autres membres du bureau (conseiller délégué)	21/07/2020	23
037		Election du conseiller délégué	21/07/2020	25
038		Lecture de la charte de l' élu local	21/07/2020	27
039		Composition du Bureau	21/07/2020	29
040		Délégation de pouvoir au Président	21/07/2020	31
041		Création de la Conférence des Maires	21/07/2020	35



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.15/025
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°025 - INSTITUTION – Vie politique - Election du Président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **DE PROCLAMER** Monsieur Roger LITAUDON, Président de la Communauté et le déclare installé,
- **D' AUTORISER** Monsieur Roger LITAUDON, le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/025
CLASSIFICATION	5.1

N°025 - INSTITUTION – Vie politique – – Election du Président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants et L.5211-41-3 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du président de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Monsieur Roger LITAUDON, Président sortant du conseil communautaire, accueille les conseillers communautaires, précise que le Conseil communautaire est composé de 64 sièges par application du droit commun défini au paragraphe I de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales et des dispositions de l'arrêté préfectoral n°2670/2019 en date du 30 octobre 2019 et déclare les membres du Conseil communautaire cités ci-avant (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code général des Collectivités Territoriales, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil, Monsieur Louis MERET. Monsieur Louis MERET rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Monsieur Roger LITAUDON présente sa candidature.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de bulletins blancs.....	13
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	50
f. Majorité absolue	26

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Roger LITAUDON	49	QUARANTE NEUF
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		
Louis MERET	1	UN

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **DE PROCLAMER** Monsieur Roger LITAUDON, Président de la Communauté et le déclare installé,
- **D' AUTORISER** Monsieur Roger LITAUDON, le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200715-DELIB2020026-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/026
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°026 - INSTITUTION – Vie politique - Fixation du nombre de vice-présidents et autres membres du Bureau

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à NEUF (9) le nombre de vice-présidents.
- AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/026
CLASSIFICATION	5.1

N°026 - INSTITUTION – Vie politique - Fixation du nombre de vice-présidents et autres membres du Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Monsieur le Président propose à L'assemblée communautaire de fixer le nombre de Vice-Présidents à neuf (9).



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
 Reçu en préfecture le 23/07/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200615-DELIB2020027-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/027
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°027 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 1^{er} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De **PROCLAMER** Fabrice MARIDET, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé.
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 23/07/2020
 Déposée en Préfecture le 23/07/2020

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/027
CLASSIFICATION	5.1

N°027 - Vie politique – Election du 1^{er} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Monsieur Fabrice MARIDET déclare sa candidature.

- résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de bulletins blancs.....	12
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	51
f. Majorité absolue	26

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARIDET Fabrice	51	CINQUANTE ET UN
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		
.....		

Monsieur MARIDET Fabrice a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 60
Nb de membres votants : 64
(dont 3 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.15/028
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°028 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 2^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De **PROCLAMER** Marie France AUGIER, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président et la déclare installée.
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le 21/07/2020
Déposée en Préfecture le 21/07/2020

P.E.C
Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/028
CLASSIFICATION	5.1

N°028 - Vie politique – Election du 2^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Madame Marie France AUGIER déclare sa candidature.

- résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
d. Nombre de bulletins blancs.....	13
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	49
f. Majorité absolue	25

NOM Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AUGIER Marie-France	49	QUARANTE NEUF
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		
.....		

Madame Marie France AUGIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 21/07/2020. Egalité, Fraternité

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID : 003-200071470-20200715-DELIB2020029-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/029
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°029 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 3ème vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De PROCLAMER Christian LABILLE, conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président et le déclare installé.
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/029
CLASSIFICATION	5.1

N°029 - Vie politique – Election du 3^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Monsieur Christian LABILLE déclare sa candidature.

- résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de bulletins blancs.....	15
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	48
f. Majorité absolue	25

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LABILLE Christian	45	QUARANTE CINQ
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		
BERRAT Gilles	1	UN

Monsieur LABILLE Christian a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200715-DELIB2020030-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/030
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°030 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 4^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De PROCLAMER Alain LOGNON, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et le déclare installé.
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C

Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/030
CLASSIFICATION	5.1

N°030 - Vie politique – Election du 4^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Monsieur Alain LOGNON déclare sa candidature.

- résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de bulletins blancs	14
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	49
e. Majorité absolue	25

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOGNON Alain	48	QUARANTE HUIT
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		
MARIDET Fabrice	1	UN

Monsieur LOGNON Alain a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200715-DELIB2020031-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/031
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°031 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 5^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De PROCLAMER Alain VERNISSE, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président et le déclare installé.
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/031
CLASSIFICATION	5.1

N°031 - Vie politique – Election du 5^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Monsieur Alain VERNISSE déclare sa candidature**- résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de bulletins blancs.....	15
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	48
f. Majorité absolue	25

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
		En toutes lettres
VERNISSE Alain	46	QUARANTE SIX
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		
VERNISSE Pascal	1	UN
AUGIER Marie-France	1	UN

Monsieur VERNISSE Alain a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 60
Nb de membres votants : 64
(dont 3 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.15/032
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°032 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 6^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De PROCLAMER Guy FRAISE, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président et le déclare installé.
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le 21/07/2020
Déposée en Préfecture le 21/07/2020

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/032
CLASSIFICATION	5.1

N°032 - Vie politique – Election du 6^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Monsieur Guy FRAISE déclare sa candidature.

- résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
d Nombre de bulletins blancs	17
e Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	45
f. Majorité absolue	23

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FRAISE Guy	45	QUARANTE CINQ
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		
.....		

Monsieur FRAISE Guy a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200715-DELIB2020033-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/033
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°033 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 7^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De PROCLAMER Gilles BERRAT, conseiller communautaire, élu 7^{ème} vice-président et le déclare installé.
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

P.E.C
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/033
CLASSIFICATION	5.1

N°033 - Vie politique – Election du 7^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Monsieur Gilles BERRAT déclare sa candidature.

- résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de bulletins blancs	19
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	44
f. Majorité absolue	23

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERRAT Gilles	43	QUARANTE TROIS
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		
SCHNEIDER Maria	1	UN

Monsieur BERRAT Gilles a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200715-DELIB2020034-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/034
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°034 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 8^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De PROCLAMER Xavier CADORET, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président et le déclare installé.
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/034
CLASSIFICATION	5.1

N°034 - Vie politique – Election du 8^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Monsieur Xavier CADORET déclare sa candidature.

- résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
d. Nombre de bulletins blancs.....	14
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	49
f. Majorité absolue	25

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CADORET Xavier	47	QUARANTE SEPT
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		
VERNISSE Pascal	1	UN
LABBE Guy	1	UN



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 21/07/2020 : Egalité, Fraternité
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200715-DELIB2020035-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/035
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°035 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 9^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De PROCLAMER Guy LABBE, conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président et le déclare installé.
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

P.E.C

Le Président

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/035
CLASSIFICATION	5.1

N°035 - Vie politique – Election du 9^{ème} vice-président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Messieurs Guy LABBE et Michel RAJAUD déclarent leur candidature.

- résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	64
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
d. Nombre de bulletins blancs	8
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	54
f. Majorité absolue	27

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LABBE Guy	31	TRENTE ET UN
RAJAUD Michel	23	VINGT TROIS
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		

Monsieur Guy LABBE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.15/036
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°036 - INSTITUTION – Vie politique - Fixation du nombre d'autres membres du bureau (conseillers délégués et autres)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à UN (1) le nombre de conseiller délégué.
- AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

P.E.C

Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/036
CLASSIFICATION	5.1

N°036 - INSTITUTION – Vie politique - Fixation du nombre d'autres membres du bureau (conseillers délégués et autres)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les délibérations N°025, N°026 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Le Président rappelle au conseil communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du conseil communautaire, autres que Président et vice-présidents.

Monsieur le Président propose à L'assemblée communautaire de fixer le nombre de conseiller délégué à un (1).



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 63
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 21/07/2020 : Egalité, Fraternité
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200715-DELIB2020037-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/037
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°037 - INSTITUTION – Vie politique – Election du 1^{er} conseiller délégué, membres du bureau de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- De PROCLAMER Pascal VERNISSE, conseiller communautaire, élu 1^{er} conseiller délégué et le déclare installé.
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

P.E.C
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/037
CLASSIFICATION	5.1

N°037 – INSTITUTION - Vie politique – Election du 1^{er} conseiller délégué, membres du bureau de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-6,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026 et N°036 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents et fixation du nombre de conseillers délégués de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Vu la délibération N°026 portant sur la fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les conseillers délégués, membres du bureau, comme les vice-présidents sont élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours,

Considérant qu'il est convenu que l'âge, dans un ordre décroissant (du plus âgé au plus jeune) détermine l'ordre de classement des conseillers délégués,

Après appel à candidatures, il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats ci-dessous figurent au procès-verbal d'élection.

Monsieur Pascal VERNISSE déclare sa candidature.

- résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	63
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	48
e. Nombre de bulletins blancs	15
f. Majorité absolue	24

NOM Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VERNISSE Pascal	48	QUARANTE HUIT
Conseillers non candidats ayant obtenu des suffrages		

Monsieur Vernisse Pascal a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.15/038
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°038 - INSTITUTION – Vie politique – Lecture de la charte de l' élu local

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la charte de l' élu local ci-annexée ainsi que des dispositions de la sous- section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions .

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

P.E.C
 Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/038
CLASSIFICATION	5.1

N°038 – INSTITUTION - Vie politique – Lecture de la charte de l' élu local

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants et L.5211-41-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211 -2, L.5211-10 et L.5211-41-3,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents et du conseiller délégué de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026, N°027, N°028, N°029, N°030, N°031, N°032, N°033, N°034, N°035, N°036 et N°37 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire », élection des vice-présidents, fixation du nombre de conseillers délégués et élection du conseiller délégué de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Il est rappelé que :

- l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT

Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et précise que les dispositions de la sous- section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions concernent la communautés de communes,

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 21/07/2020. Egalité, Fraternité
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le
 ID : 003-200071470-20200715-DELIB2020039-DE

DELIBERATION N°	2020.07.15/039
CLASSIFICATION	5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°039 - INSTITUTION – Vie politique – Composition du bureau communautaire de la nouvelle Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DIT que le bureau communautaire est composé du Président, des Vice Présidents et du conseiller délégué.
- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

P.E.C
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/039
CLASSIFICATION	5.1

N°039 – INSTITUTION - Vie politique – Composition du bureau communautaire de la nouvelle Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211 -2, L.5211-10 et L.5211-41-3,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents et du conseiller délégué de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026, N°027, N°028, N°029, N°030, N°031, N°032, N°033, N°034, N°035, N°036 et N°037 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire », élection des vice-présidents, fixation du nombre de conseillers délégués et élection du conseiller délégué de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

A l'issue des élections, du président, des vice-présidents et du conseiller délégué, Monsieur le Président rappelle la composition du bureau communautaire comme il est indiqué ci-dessous en soulignant que les 9 vice-présidents et le conseiller délégué seront titulaires d'une délégation d'une partie des attributions du Président. A ce titre, leur sera versée une indemnité de fonction prochainement fixée par le conseil communautaire.

Monsieur	Roger LITAUDON	Président
Monsieur	Fabrice MARIDET	1^{er} Vice-Président
Madame	Marie France AUGIER	2^{ème} Vice-Président
Monsieur	Christian LABILLE	3^{ème} Vice-Président
Monsieur	Alain LOGNON	4^{ème} Vice-Président
Monsieur	Alain VERNISSE	5^{ème} Vice-Président
Monsieur	Guy FRAISE	6^{ème} Vice-Président
Monsieur	Gilles BERRAT	7^{ème} Vice-Président
Monsieur	Xavier CADORET	8^{ème} Vice-Président
Monsieur	Guy LABBE	9^{ème} Vice-Président
Monsieur	Pascal VERNISSE	conseiller délégué



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 60
Nb de membres votants : 64
(dont 3 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.15/040
CLASSIFICATION	5.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favallé à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°040 - INSTITUTION – Vie politique – Délégation de pouvoir au Président

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de déléguer à Monsieur le Président, jusqu'à la fin de son mandat, les attributions énumérées dans le rapport ci-annexé,
- d'accepter que les décisions à prendre en vertu de la présente délégation puissent être signées dans tous les cas par le Président ou son suppléant, en cas d'empêchement du Président,
- de rappeler que lors de chaque réunion du Conseil de communauté, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le 21/07/2020
Déposée en Préfecture le 21/07/2020

P.E.C

Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/040
CLASSIFICATION	5.4

N°040– INSTITUTION - Vie politique – Délégation de pouvoir au Président

Vu code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°025 en date du 15 juillet 2020 portant élection du président de la communauté,

Considérant que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. de l'approbation du compte administratif ;
3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. de la délégation de la gestion d'un service public ;
7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Il est proposé que soit délégué au président de la communauté jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations relevant des domaines ci-dessous, dès lors que les crédits sont inscrits au budget :

DOMANIALITE

1. d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires
2. de signer tout document relatif à toute acquisition ou cession foncière rendue nécessaire pour le fonctionnement de l'EPCI et tout acte authentique (notarié ou en la forme administrative) en résultant.
3. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros ;
5. de fixer le montant des indemnités qui seraient dues par la communauté de communes dans le cadre d'occupations temporaires de terrain et l'exécution des conventions y afférente,
6. de procéder à l'acquisition, le dépôt, la conservation, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux, l'échange, relatifs aux marques, logos, noms de domaines, données informatiques de la communauté de communes ;

FINANCES

7. de procéder, dans les limites de l'inscription des crédits budgétaires, fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

8. de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
9. d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
11. de fixer, dans la limite de 3 % d'augmentation, les tarifs et droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;
12. de conduire les procédures et signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration d'une ligne de trésorerie pour chacun des budgets gérés par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à hauteur de 500 000 € ;
13. de solliciter, dans les domaines de compétences communautaires, les subventions au taux le plus élevé possible auprès des partenaires et/ou institutions et de signer les dossiers de demandes de subventions au profit de la communauté de communes ;
14. de signer les conventions de partenariat à titre gratuit et dans la limite de 23 000 € ainsi que les conventions d'objectifs et de moyens dans la limite de 23 000 € dans le cadre des compétences de la communauté de communes ;

COMMANDE PUBLIQUE

15. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% , lorsque les crédits sont prévus au budget ;

ASSURANCES

16. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
17. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 20 000 € ;
18. d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

DEFENSE INTERETES DE L'EPCI

19. d'intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, en demande comme en défense, tant en première instance, qu'en appel et en cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Le Président pourra se faire assister par l'avocat de son choix ;

20. d'autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

GESTION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE

21. de signer les conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil des stagiaires et leur rémunération éventuelle, ainsi que tout acte y afférent,
22. de signer les conventions avec les partenaires sociaux dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse.

DIVERS

- de prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.
- lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de déléguer à Monsieur le Président, jusqu'à la fin de son mandat, les attributions ci-dessus énumérées,
- d'accepter que les décisions à prendre en vertu de la présente délégation puissent être signées dans tous les cas par le Président ou son suppléant, en cas d'empêchement du Président,
- de rappeler que lors de chaque réunion du Conseil de communauté, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 60
 Nb de membres votants : 64
 (dont 3 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.15/041
CLASSIFICATION	5.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du d'installation du Conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 juillet 2020.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Louis MERET, Jean Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, André PIESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Hervé POIGNE représentant Christophe MINET,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Françoise LACAUX à Geneviève DESVIGNE, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Christelle MARTINET SCHIRCH à Roger LITAUDON,

Secrétaire de séance : Marie France AUGIER

N°041 - INSTITUTION – Vie politique – Création de la Conférence des Maires
--

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de la création de la Conférence des Maires composé du Président et des 44 Maires des communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 21/07/2020
 Déposée en Préfecture le 21/07/2020

P.E.C

Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.15/041
CLASSIFICATION	5.2

N°041 - INSTITUTION – Vie politique – Création de la Conférence des Maires

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants et L.5211-41-3,

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau conseil communautaire et portant sur l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du bureau annexé à la délibération N°025 en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du Président,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents et du conseiller délégué de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu les délibérations N°025, N°026, N°027, N°028, N°029, N°030, N°031, N°032, N°033, N°034, N°035, N°036 et N°037 portant respectivement élection du Président, fixation du nombre de vice-présidents de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire », élection des vice-présidents, fixation du nombre de conseillers délégués et élection du conseiller délégué de la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Il est rappelé que :

Aux termes du nouvel article L. 5211-11-3 du CGCT, tous les EPCI à fiscalité propre devront dorénavant disposer d'une conférence des maires. Les attributions de la conférence des maires seront strictement consultatives.

Cette conférence se réunira dans la limite de 4 réunions par an soit à l'initiative du président de l'EPCI soit à la demande d'un tiers des maires.

Le Président propose la création de la Conférence des Maires composé du Président et des 44 Maires des communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.